



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1360473-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/1/S

Objet : Signature de la convention 2025-2028 relative à l'adhésion au service "Médecine Préventive" du Centre de Gestion 83 à destination des collectivités non affiliées

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Les services des collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant au service créé par le Centre De Gestion notamment. Les dépenses en résultant sont à la charge des collectivités concernées.

En raison des évolutions réglementaires et des contraintes liées à la médecine préventive, la Commune de Toulon a souhaité conventionner avec le Centre De Gestion 83 afin de disposer d'un service « Médecine Préventive » à compter du 1^{er} avril 2023. Aussi, arrivant au terme de ce premier conventionnement au 31 décembre 2024, il convient de renouveler la convention d'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre De Gestion 83, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, dont le fonctionnement est précisé dans la charte afférente.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L812-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n°2010-13 du 18 janvier 2010 du Conseil d'Administration du Centre De Gestion 83 portant création d'un service de médecine préventive,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Ville voté le 20 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025,

Considérant que la Commune de Toulon doit disposer d'un service de médecine préventive,

Considérant que compte-tenu des évolutions et des contraintes liées à la médecine préventive, la Commune de Toulon a souhaité confier ce service au Centre De Gestion 83, du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2024,

Considérant que la Commune de Toulon souhaite renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion 83 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028,

Considérant enfin que la Commune de Toulon a budgétisé ce service qui correspond à une cotisation différenciée appliquée sur la masse salariale (assiette de recouvrement des cotisations à l'assurance maladie) qui s'élève actuellement à 0,35%.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion 83, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention 2025-2028 relative à l'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre De Gestion 83 à destination des collectivités et établissements publics non affiliés, annexée à la présente délibération, ainsi que tout avenant à cette convention,

- de dire que la dépense est prévue au chapitre 012 « Charges du personnel » du Budget Primitif 2025,

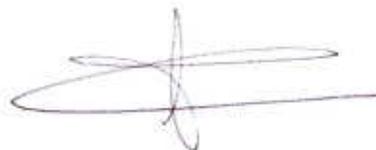
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-lmc1360894-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/2/S

Objet : Rémunération des auteurs illustrateurs qui interviennent sur le dispositif "Toulon sur Livre" dans le cadre du Parcours Culturel et Sportif

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Chaque année les services de la Ville de Toulon construisent, en concertation avec l'éducation nationale, un parcours culturel et sportif à destination des élèves des 84 écoles toulonnaises.

En effet, conformément au Code de l'Education, le parcours d'éducation artistique et culturelle est constitué de 3 piliers :

- des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Pour répondre à ces attentes la Ville organise depuis 2006 une opération intitulée « Toulon sur Livre » qui a pour objectif de faire intervenir des auteurs illustrateurs dans des écoles.

32 classes de la grande section de maternelle au CM2, retenues sur projet par l'éducation nationale, rencontrent l'artiste sur plusieurs séances au cours desquelles ils réalisent une œuvre mêlant écriture et art plastique. Les productions sont ensuite exposées en fin d'année scolaire sur le site de la Ville, en présence des élèves et des artistes.

Les auteurs illustrateurs sont rémunérés à la journée ou à la demi-journée sur la base des tarifs recommandés par la Charte des Auteurs et des illustrateurs jeunesse.

S'ajoutent à ces vacations, le remboursement des frais de transports, d'hébergement et de restauration, sur présentation de justificatifs, et dans la limite de 3 200 € par intervenant et par année scolaire.

Le montant maximum de l'opération « Toulon sur livres » est fixé chaque année au Budget Principal.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Oùï l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la reconduction de l'opération « Toulon sur livre » chaque année scolaire,
- d'autoriser la rémunération et le défraiement des auteurs illustrateurs participant à l'opération « Toulon sur Livre » au titre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 intitulé « charges à caractère général » du Budget Principal 2025,

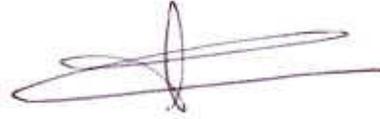
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-lmc1361290-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/3/S

Objet : Attribution de subventions aux associations ou coopératives des écoles pour contribuer au financement des classes transplantées des écoles toulonnaises

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Toulon soutient de nombreuses associations agissant en faveur des écoliers et de leurs parents.

Les séjours de découvertes sont notamment subventionnés forfaitairement selon le barème ci-dessous :

	Nombre de jours / saison	Forfait par élève	Forfait / élève écoles en Education prioritaire
Printemps/Automne	Séjour 3 jours	100 €	120 €
	Séjour 4 jours	135 €	162 €
	Séjour 5 jours	170 €	204 €
Hiver	Séjour 5 jours	190 €	228 €
	Séjour 6 jours	225 €	270 €

En concertation avec l'éducation nationale, plusieurs projets de classes transplantées ont été retenus, et sont financés sous forme de subventions versées aux associations ou coopératives des écoles.

Les associations suivantes sollicitent un soutien financier de la Ville :

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Association des amis de l'école mixte 1 LA BEUCAIRE (3589)	2 448 €	020802	S800010002	Séjour Printemps de 5 jours pour 12 élèves de CP à la Martre
OCCE Elémentaire CAP BRUN (3634)	5 890 €	068030	S800010003	Séjour Hiver de 5 jours pour 31 élèves à Seyne les Alpes
Association Elémentaire LAZARE CARNOT (3612)	13 260 €	053742	S800010004	Séjour Printemps de 5 jours pour 78 élèves à St Julien en Champsaur
OCCE Elémentaire CITE DES PINS (3561)	9 690 €	071232	S800010005	Séjour Hiver de 5 jours pour 51 élèves à Vars
OCCE Elémentaire CITE DES PINS (3587)	3 375 €	071232	S800010006	Séjour Printemps de 4 jours pour 25 élèves à la Martre.
OCCE Elémentaire CLARET (3595)	7 220 €	071322	S800010007	Séjour Hiver de 5 jours pour 38 élèves au centre ODEL Les Carlins à Vars les Claux

Coopérative scolaire Ecole Mixte DEBUSSY (3607)	9 180 €	065978	S800010008	Séjour Printemps de 5 jours pour 54 élèves au Parc national de Port Cros
OCCE Elémentaire André FILIPPI 4 jours arbitrés par l'éducation nationale (3606)	7 560 €	071293	S800010009	Séjour Printemps de 5 jours pour 56 élèves au centre ODEL de la Martre
OCCE Maternelle FLEURS DES CHAMPS (3627)	7 752 €	069990	S800010010	Séjour Hiver de 5 jours pour 34 élèves au domaine montagnard de la Bréole
OCCE Elémentaire FONT PRE (3628)	2 244 €	065511	S800010011	Séjour Printemps de 5 jours pour 11 élèves du dispositif ULIS au Pradet
OCCE Elémentaire FONT PRE (3629)	6 480 €	065511	S800010012	Séjour Printemps de 4 jours pour 40 élèves de CP à Seyne les Alpes
OCCE Elémentaire FORT ROUGE (3617)	12 420 €	053480	S800010013	Séjour Printemps de 4 jours pour 92 élèves à La Martre
OCCE Elémentaire LES MOULINS (3608)	2 430 €	071328	S800010014	Séjour Printemps de 4 jours pour 18 élèves de CE2/CM1 au centre ODEL de la Martre
OCCE Elémentaire LES MOULINS (3603)	4 590 €	071328	S800010015	Séjour Printemps de 4 jours pour 34 élèves de CP au centre ODEL de la Martre
OCCE Elémentaire Jules MURAIRE (3584)	7 548 €	071294	S800010016	Séjour Printemps de 5 jours 37 élèves de CP à La Martre
OCCE Elémentaire JULES MURAIRE (3585)	16 740 €	071294	S800010017	Séjour Hiver de 6 jours pour 62 élèves de CM1 et CM2 à Vars les Claux.
OCCE Elémentaire PONT DE SUVE (3609)	14 310 €	065510	S800010018	Séjour Hiver de 6 jours pour 53 élèves à VARS les Claux
OCCE Elémentaire PONT DU LAS (3630)	6 156 €	065663	S800010019	Séjour Printemps de 4 jours pour 38 élèves au centre ODEL de la Martre.
OCCE Elémentaire PONT NEUF (3632)	2 448 €	071259	S800010020	Séjour Printemps de 5 jours pour 12 élèves dans la vallée du Champsaur
OCCE Elémentaire LAFAYETTE - LES REMPARTS (3616)	18 012 €	069266	S800010021	Séjour Hiver de 5 jours pour 79 élèves à LA SALLE LES ALPES à Serre Chevalier
Coopérative du groupe scolaire du Mourillon Elémentaire RENAN (3611)	18 430 €	060598	S800010022	Séjour Hiver de 5 jours pour 97 élèves à Orcières Merlette.
OCCE Elémentaire RIVIERE NEUVE 1 4 jours arbitrés par l'éducation nationale (3604)	5 670 €	071326	S800010023	Séjour Printemps de 5 jours pour 42 élèves de CM1 et CM2 à La Londe les Maures.
OCCE Elémentaire RIVIERE NEUVE 2 (3586)	3 040 €	071327	S800010024	Séjour Hiver de 5 jours pour 16 élèves de CM2 au Village vacances Cap France RECHASTEL à Serre Ponçon
OCCE Elémentaire RIVIERE NEUVE 2 (3598)	2 430 €	071327	S800010025	Séjour Printemps de 4 jours pour 18 élèves de CE1/CE2 au centre ODEL Le Logis du Pin à La MARTRE

OCCE Elémentaire RODEILHAC (3635)	19 278 €	072701	S800010026	Séjour Printemps de 4 jours pour 119 élèves à la Martre.
OCCE Elémentaire 4 Chemins des ROUTES (3564)	9 500 €	071258	S800010027	Séjour Hiver de 5 jours pour 50 élèves à VARS les Claux
OCCE Elémentaire 4 Chemins des ROUTES (3574)	5 130 €	071258	S800010029	Séjour Hiver de 5 jours pour 27 élèves de CM1 au centre d'hébergement Les Carlines à VARS
OCCE Elémentaire SAINT JEAN DU VAR (3557)	16 872 €	071233	S800010030	Séjour Hiver de 5 jours pour 74 élèves à ANCELLE
OCCE Elémentaire La TAURIAC (3378)	8 568 €	071231	S800010031	Séjour Printemps de 5 jours pour 42 élèves au centre ODEL de la Martre
OCCE Elémentaire TROIS QUARTIERS (3550)	4 760 €	071235	S800010032	Séjour Printemps de 5 jours pour 28 élèves au Logis du Pin
OCCE Elémentaire VALBERTRAND (3610)	2 565 €	072702	S800010033	Séjour de Printemps de 4 jours pour 19 élèves de CE2-CM1 au Logis du Pin.
OCCE Elémentaire VAL FLEURI (3531)	13 110 €	071236	S800010034	Séjour Hiver de 5 jours pour 69 élèves à VARS les Claux
Association d'Education Populaire BON ACCUEIL (3371)	15 300 €	004663	S800010035	Séjour Printemps de 5 jours pour 90 élèves en classe randonnée au Logis du Pin.
Association Scolaire du Cours FENELON (3565)	4 590 €	002601	S800010036	Séjour Printemps de 4 jours pour 34 élèves de CP et CE1 en Occitanie : Centre AVEA La Poste de Narbonne Plage.
Association Scolaire du Cours FENELON (3562)	5 950 €	002601	S800010037	Séjour Printemps de 5 jours pour 35 élèves de CM2 en séjour linguistique au British Village, Domaine de Damian.
Association Scolaire du Cours NOTRE DAME DES MISSIONS (3363)	6 800 €	007294	S800010038	Séjour Printemps de 5 jours pour 40 élèves toulonnais au centre ODEL Var Voile et Biologie marine.
TOTAL	301 746 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Oui l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations et coopératives des écoles listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 301 746 €,

- d'ajuster le montant de la subvention à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre réel d'élèves qui participent au séjour,

- de verser un acompte de 60% immédiatement pour permettre aux écoles de réserver et le solde à réception du justificatif du nombre d'élèves ayant participé au séjour,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

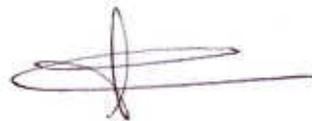
Monsieur BONNEFOY, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur MAHALI, ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-lmc1361672-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/4/S

Objet : Transmission du compte administratif ou du compte financier unique 2023 et du rapport d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doivent adresser aux communes adhérentes et avant le 30 septembre de l'année suivante, un rapport d'activité arrêté par l'organe délibérant pour l'exercice en cause. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication du Maire au Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, la Ville de Toulon a reçu le compte administratif ou le compte financier unique 2023 ainsi que le compte rendu d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace (S.I.M.P.S.G.) :

Pour les réalisations de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	2023	2022
Recettes	1 141 485,53 €	2 341 332,86 €
Dépenses	1 229 295,30 €	2 306 978,23 €
Résultat de fonctionnement	- 87 809,77 €	+ 34 354,63 €
INVESTISSEMENT	2023	2022
Recettes	978 605,83 €	1 624 860,70 €
Dépenses	382 133,04 €	1 520 044,36 €
Résultat d'investissement	+ 596 472,79 €	+ 104 816,34 €
	2023	2022
Résultat global de l'exercice	+ 508 663,02 €	+ 139 170,97 €
Report de résultat de fonctionnement des exercices précédents	+ 192 830,82 €	+ 158 476,19 €
Report de résultat d'investissement des exercices précédents	+ 409 796,07 €	+ 304 979,73 €
Résultat cumulé (hors restes à réaliser)	+ 1 111 289,91 €	+ 602 626,89 €

Pour information, les restes à réaliser à intégrer au 31 décembre 2023, s'élèvent à 614 893,39 € en dépenses d'investissement.

L'année 2023 est la deuxième année d'exploitation complète de la patinoire depuis son ouverture le samedi 23 octobre 2021. Cette activité continue d'être assurée en régie directe par des personnels recrutés à cet effet.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Patinoire en 2023, plusieurs mesures ont été prises, notamment la création d'une régie événementielle, en complément de celles des droits d'entrée et du snack et la mise en place d'un régime d'astreinte. De plus, le coût de l'électricité a baissé d'environ 146 400 €, soit presque de 25% par rapport à l'année précédente.

Cependant, le Syndicat a dû voter un appel à participations supplémentaires des communes, à hauteur de 40 000 €.

L'article 7 des nouveaux statuts du 20 décembre 2022 détermine de nouvelles clés de répartition permettant de calculer la contribution actualisée que devra verser chacune des communes adhérentes à partir de l'exercice 2023. La clé de répartition de Toulon a été fixée à 42%. Ainsi en 2023, les participations sont les suivantes :

	Participations annuelles de base 2023	Participations supplémentaires 2023	Participations totales 2023	Nouveaux Taux de participation 2023
Toulon	114 870 €	16 800 €	131 670 €	42%
La Garde	136 750 €	20 000 €	156 750 €	50%
Le Pradet	16 410 €	2 400 €	18 810 €	6%
Le Revest	5 470 €	800 €	6 270 €	2%
Total 2023	273 500 €	40 000 €	313 500 €	100%

Sur les quatre derniers exercices, l'évolution des participations de chaque commune est la suivante :

	Participations totales 2023	Participations totales 2022	Participations totales 2021	Participations totales 2020
Toulon	131 670 €	360 526,38 €	187 347,50 €	187 347,50 €
La Garde	156 750 €	111 421,07 €	57 899,95 €	57 899,95 €
Le Pradet	18 810 €	46 157,90 €	23 985,95 €	23 985,95 €
Le Revest	6 270 €	8 210,53 €	4 266,60 €	4 266,60 €
Total	313 500 €	526 315,88 €	273 500 €	273 500 €

En 2023, les travaux ont été mandatés pour un montant de 231 434,09 €, soit presque 508 000 € de moins que l'année précédente. 46% de ces travaux d'investissement concernent la sonorisation de la Patinoire.

Sur l'exercice 2023, aucune subvention d'investissement n'a été versée à la Patinoire.

Syndicat des Communes du Littoral Varois (S.C.L.V.) :

Le S.C.L.V. a pour objet l'étude, la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts de la Côte d'Azur Varoise. Il regroupe 28 communes dont Toulon, Bandol, Carqueiranne, Hyères, La Garde, La Valette-du-Var, La Seyne-sur-Mer.

Pour les réalisations de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	2023	2022
Recettes	55 861,16 €	56 715,11 €
Dépenses	48 232,00 €	66 140,48 €
Résultat de fonctionnement	+ 7 629,16 €	- 9 425,37 €

INVESTISSEMENT	2023	2022
Recettes	- €	- €
Dépenses	- €	- €
Résultat d'investissement	0 €	0 €

	2023	2022
Résultat global de l'exercice	+ 7 629,16 €	- 9 425,37 €
Report de résultat de fonctionnement des exercices précédents	+ 39 491,94 €	+ 48 917,31 €
Report de résultat d'investissement des exercices précédents	+ 3 962 €	+ 3 962 €
Résultat cumulé (hors restes à réaliser)	+ 51 083,10 €	+ 43 453,94 €

Pour information, les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement dégagés en 2023, sont nuls.

Les recettes de fonctionnement sont stables et sont constituées exclusivement de la participation annuelle des 28 communes membres.

De par son objet, le syndicat a très peu de mouvements budgétaires en section d'investissement : en 2023, il n'y a eu aucun investissement.

Le montant de la participation 2023 de la Ville de Toulon est de 10 934,64 €.

Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise (S.I.L.I.A.T.) :

Pour les réalisations de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	2023	2022
Recettes	15 757 282,84 €	14 762 761,69 €
Dépenses	15 814 017,87 €	14 995 472,36 €
Résultat de fonctionnement	- 56 735,03 €	- 232 710,67 €

INVESTISSEMENT	2023	2022
Recettes	128 740,13 €	129 549,00 €
Dépenses	67 804,49 €	111 548,58 €
Résultat d'investissement	+ 60 935,64 €	+ 18 000,42 €

	2023	2022
Résultat global de l'exercice	+ 4 200,61 €	- 214 710,25 €
Report de résultat de fonctionnement des exercices précédents	+ 2 035 944,64 €	+ 2 268 655,31 €
Report de résultat d'investissement des exercices précédents	+ 378 255,02 €	+ 360 254,60 €
Résultat cumulé (hors restes à réaliser)	+ 2 418 400,27 €	+ 2 414 199,66 €

Pour information, les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement dégagés en 2023, sont nuls.

Au titre de l'année 2023, la recette fiscalisée s'élève à 11 357 195 € (contre 10 631 234 € en 2022).

Métropole Toulon Provence Méditerranée (M.T.P.M.) :

Etant donné que l'expérimentation du Compte Financier Unique est ouverte pour les exercices budgétaires 2022 et 2023 et que la candidature de M.T.P.M. a été retenue par les Ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics, les réalisations de l'exercice 2023 affichent une nouvelle présentation faisant apparaître :

FONCTIONNEMENT	2023	2022
Recettes	433 331 599,57 €	418 336 594,04 €
Dépenses	402 253 680,39 €	389 559 068,76 €
Résultat de fonctionnement	+ 31 077 919,18 €	+ 28 777 525,28 €

INVESTISSEMENT	2023	2022
Recettes	178 750 543,31 €	199 746 124,69 €
Dépenses	192 318 094,92 €	191 238 951,48 €
Résultat d'investissement	- 13 567 551,61 €	+ 8 507 173,21 €

	2023	2022
Résultat global de l'exercice	+ 17 510 367,57 €	+ 37 284 698,49 €
Report de résultat de fonctionnement des exercices précédents	+ 14 158 284,57 €	+ 10 380 759,29 €
Report de résultat d'investissement des exercices précédents	- 13 277 124,78 €	- 21 784 297,99 €
Résultat cumulé (hors restes à réaliser)	+ 18 391 527,36 €	+ 25 881 159,79 €

Pour information, les restes à réaliser à intégrer au 31 décembre 2023, sont nuls en section de fonctionnement, mais s'élèvent en dépenses d'investissement, à 79 850 886,18 € et en recettes d'investissement à 93 316 792,25 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Question rapportée par Madame Geneviève LEVY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39,

Vu la délibération n°2020/12/S du Conseil Municipal de la Ville de Toulon du 12 juin 2020, désignant les représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace (S.I.M.P.S.G.),

Vu la délibération n°2020/13/S du Conseil Municipal de la Ville de Toulon du 12 juin 2020, désignant le représentant de la Ville au sein du Syndicat des communes du Littoral Varois (S.C.L.V.),

Vu la délibération n°2020/14/S du Conseil Municipal de la Ville de Toulon du 12 juin 2020, désignant les représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise (S.I.L.I.A.T.),

Vu la délibération n°2023/316/S du Conseil Municipal de la Ville de Toulon du 24 février 2023, approuvant la modification des statuts du S.I.M.P.S.G.,

Vu la délibération n°2024-03 du Conseil Syndical du S.C.L.V. du 21 mars 2024, portant adoption du compte administratif 2023,

Vu la délibération n°24/04/001 du Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée du 25 avril 2024, portant adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu la délibération n°DEL2024/006 du Comité Syndical du S.I.L.I.A.T. du 14 juin 2024, portant adoption du compte administratif 2023,

Vu la délibération n°02 du Comité Syndical du S.I.M.P.S.G. du 26 juin 2024, portant adoption du compte administratif 2023,

Vu la délibération n°24/09/155 du Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée du 12 septembre 2024, portant adoption du rapport d'activité 2023 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu la délibération n°DEL2024/009 du Comité Syndical du S.I.L.I.A.T. du 13 septembre 2024, portant adoption du rapport d'activité 2023,

Vu la délibération n°02 du Comité Syndical du S.I.M.P.S.G. du 20 novembre 2024, portant approbation du rapport d'activité 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025,

Considérant que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent adresser aux communes adhérentes et avant le 30 septembre de l'année suivante, un rapport d'activité arrêté par l'organe délibérant pour l'exercice en cause,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication de Madame le Maire au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 :
 - * du Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace,
 - * du Syndicat des Communes du Littoral Varois,
 - * du Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise,
 - * de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- de prendre acte de la communication du compte administratif ou du compte financier unique 2023 :
 - * du Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace,
 - * du Syndicat des Communes du Littoral Varois,
 - * du Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise,
 - * de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal prend acte de la Transmission du compte administratif ou du compte financier unique 2023 et du rapport d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

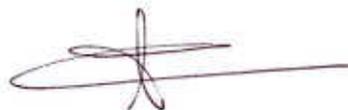
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1361327-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/5/S

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anais DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Pierre BONNEFOY

ABSENTS :

Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Par délibération n°2022/169/S du 22 juillet 2022, la Ville de Toulon a décidé de lancer une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2022-2025 sur le quartier du Pont du Las sur une partie de l'avenue du XV^{ème} Corps.

A ce titre, les subventions prévisionnelles suivantes peuvent être engagées :

Bénéficiaire	Code Tiers	Adresse immeuble	Montant plafonné de la subvention*
SYN COPR 112 AVENUE DU 15 ^{ÈME} CORPS	072438	112, avenue du XV ^{ème} Corps	13 000 €
FONCIA SYNDICAT XV CORPS 7510	007655	216, avenue du XV ^{ème} Corps	9 000 €
		TOTAL	22 000 €

*Ce montant correspond au plafond maximum qui pourrait être versé. Si au regard des factures acquittées, le montant est inférieur à ce plafond, c'est le montant exact correspondant auxdites factures qui sera versé au bénéficiaire.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'autorisation de programme n°AP-2020-LRA8246D « Campagne de ravalements multi-sites 2020-2026 ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Question rapportée par Madame Geneviève LEVY

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Livre III consacré aux finances communales,

Vu la lettre circulaire préfectorale du 10 septembre 1978 à Messieurs les Maires du Département leur demandant d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'inscription éventuelle de leur commune sur la liste prévue à l'article L132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 1979 rendant applicable pour la Commune de Toulon, les dispositions de l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°78/693/S du 24 juin 1978 saisissant le préfet afin d'appliquer sur le territoire de la Commune, les dispositions de l'article 81 de la loi 76-1285 du 31 décembre 1976,

Vu la délibération n°2022/169/S du 22 juillet 2022 lançant une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2022-2025 sur une partie de l'avenue du XV^{ème} Corps,

Vu la délibération n°2022/262/S du 25 novembre 2022 portant rectification matérielle de l'annexe 2 de la délibération susvisée,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'attribuer une subvention aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total plafonné à 22 000 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget principal 2025 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

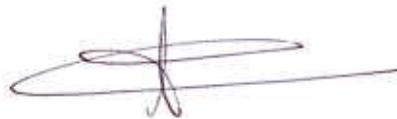
Avant la présentation du dossier, Monsieur MAHALI sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1361120-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/7/S

Objet : Dénomination du nouveau giratoire quartier de l'Aguillon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre des échanges menés avec le Comité d'Intérêt Local Aguilon, il est envisagé de dénommer le nouveau giratoire construit suite aux travaux réalisés au carrefour du Boulevard Jules Michelet et de l'Avenue de la Résistance.

Il est donc proposé de dénommer ce nouveau giratoire « Giratoire de l'Aguillon ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer le nouveau giratoire quartier de l'Aguillon « Giratoire de l'Aguillon »,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

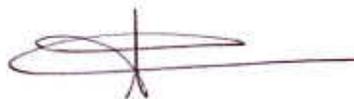
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1361132-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/8/S

Objet : Actualisation de la liste des produits dérivés destinés à la vente au sein du Musée d'Art de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre du fonctionnement des musées de la Ville, et notamment du Musée d'Art de Toulon (MAT), le Conseil Municipal, par délibérations n°2021/71/S du 31 mars 2021 et n°2024/64/S du 29 mars 2024, a fixé la tarification des produits dérivés destinés à la vente.

La Ville souhaiterait aujourd'hui que des posters représentant des œuvres puissent être proposés à la vente dans la boutique du MAT.

Ainsi, il est nécessaire de mettre à jour la liste des produits dérivés destinés à la vente tel que suit :

- Poster d'œuvre = 3 €

La tarification des autres produits dérivés demeure inchangée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Où l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2021/71/S du 31 mars 2021 et n°2024/64/S du 29 mars 2024 fixant la tarification des produits dérivés destinés à la vente,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'actualiser la liste des produits dérivés destinés à la vente au sein du Musée d'Art de Toulon,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

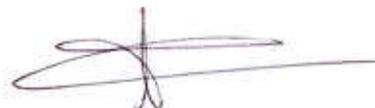
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1361847-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/9/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon en vue du réaménagement de l'Anse Tabarly

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Toulon est rendue nécessaire pour la mise en œuvre de la déclaration de projet portant sur le réaménagement de l'Anse Tabarly dont les objectifs clés sont les suivants :

- l'ouverture de la 4ème anse aux toulonnais avec une vue dégagée sur la mer,
- l'affirmation de la base nautique en tant que repère majeur des plages du Mourillon et la recherche d'une meilleure harmonie en termes d'aménagement et d'espace.

Cet équipement communal structurant permettra d'accueillir le centre de voile et les associations, afin de garantir un espace de qualité pour l'ensemble des pratiquants associatifs et des pratiques libres.

Les évolutions induites dans le Plan Local d'Urbanisme concernent l'instauration d'un sous-secteur, au sein de la zone UL, qui sera dédié exclusivement à l'accueil de la nouvelle base nautique : secteur ULn.

La création d'un sous-secteur, sur une partie de l'Anse Tabarly, permet de prescrire une hauteur maximale suffisante au projet tout en préservant la réglementation de la zone UL, dédiée aux loisirs. La hauteur maximale reste en adéquation avec les lieux qu'ils occupent.

Le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly revêt donc un caractère d'intérêt général qui vise à doter ce secteur des équipements nécessaires à son développement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : URBANISME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-54 et suivants, L300-6 et R153-15 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, ses articles R123-1 et suivants,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant certaines dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,

Vu le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme opposable de la Ville de Toulon,

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n°23/193 du 24 novembre 2023 ayant prescrit la procédure de mise en compatibilité du PLU de Toulon, dans le cadre de la déclaration de projet relative au projet de réaménagement de l'Anse Tabarly,

Vu l'avis conforme n°CU-2024-3669 de l'autorité environnementale du 3 mai 2024 après examen au cas par cas concluant à la non-nécessité de soumettre la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulon à évaluation environnementale,

Vu le compte-rendu de l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées en séance du 4 juillet 2024,

Vu la décision n°E24000035/83 du Tribunal Administratif de Toulon du 26 juillet 2024, désignant Monsieur Olivier LUC en qualité de Commissaire Enquêteur,

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n°AP24/115 du 4 septembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon,

Vu la délibération n°24/09/194 du 12 septembre 2024 de la Métropole, relative à la justification de la non-nécessité de soumettre la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme à évaluation environnementale,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur remis le 10 décembre 2024,

Vu le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025,

Considérant que l'Anse Tabarly, située au Mourillon, est un site exceptionnel par sa situation urbaine, son plan d'eau adapté à la pratique sportive, son parc balnéaire ainsi que son lieu de promenade et d'activités de plein air et son parking,

Considérant néanmoins que les bâtiments existants ne sont plus adaptés à la pratique actuelle des sports nautiques,

Considérant que certains bâtiments, situés dans des zones exposées aux largades, sont devenus vulnérables,

Considérant que la Ville de Toulon souhaite réaménager l'Anse Tabarly et requalifier sa base nautique en intégrant une éco-base de la mer,

Considérant que le projet porte une réflexion globale sur le futur établissement de la base nautique mais également sur les espaces publics attenants aux bâtiments (parcours piétons, aménagements paysagers, stationnement, plage),

Considérant que les équipements envisagés participeront à l'animation du site et seront porteurs d'une plus-value pour la Ville et pour les usagers,

Considérant que ce projet d'intérêt général participera à développer l'animation du site et à l'amélioration de la qualité paysagère, architecturale, environnementale et sociale,

Considérant les avis des Personnes Publiques Associées,

Considérant que le dossier a été soumis à enquête publique du 7 octobre au 8 novembre 2024,

Considérant qu'un courrier et 17 courriels de remarques ont été portés au dossier d'enquête, portant sur les thématiques principales suivantes : les problématiques liées à l'environnement, la hauteur des constructions, la justification technique du projet, la concertation et l'information du public, le coût du projet,

Considérant que les observations formulées pendant la durée de l'enquête ne remettent pas en cause le projet,

Considérant que M. Olivier LUC, Commissaire-Enquêteur, a remis le 10 décembre 2024 son rapport et ses conclusions motivées avec un avis favorable assorti d'une réserve et d'une recommandation mineure,

Considérant la réserve du Commissaire-Enquêteur relative au chevauchement du sous-secteur ULn sur le domaine public maritime. Le dossier proposé à l'approbation est rectifié sur la planche graphique n°27 afin de réduire le sous-secteur ULn et respecte le domaine public maritime,

Considérant la recommandation du Commissaire-Enquêteur relative à la prise en compte de la seconde ligne directrice du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La notice est complétée afin de justifier la compatibilité avec celle-ci,

Considérant que les remarques formulées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var sont prises en compte. Concernant la cale de mise à l'eau, la notice est complétée en expliquant que *le programme du projet prévoit bien la réfection de la cale de mise à l'eau communale et de la cale de mise à l'eau au sud existantes ainsi que la création d'un accès au plan d'eau pour embarcations légères côté nord. En ce qui concerne le terme « sentier des douaniers », il est remplacé par « sentier du littoral »,*

Considérant que les observations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), relatives au risque vectoriel ainsi qu'aux risques sanitaires potentiels liés à la phase travaux concernant la qualité des eaux de baignade sont abordées dans le dossier soumis à approbation. De plus, une vigilance sur ces points aura lieu lors de la phase autorisation d'urbanisme,

Considérant que le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique en Mairie de Toulon, 9^{ème} étage, Avenue de la République, 83056 Toulon, et à la Métropole de Toulon Provence Méditerranée, service Planification Urbaine, Bâtiment le Galaxie entrée A, 482 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 83000 Toulon, 2^{ème} étage aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune,

Considérant l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Les décisions du conseil d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (tel que la Métropole Toulon Provence Méditerranée) dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune »,

Considérant que le dossier de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Toulon, tel que présenté au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération, est prêt à être approuvé par le Conseil Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée, conformément à l'article L153-58 du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration de projet en vue du réaménagement de l'Anse Tabarly,

- de préciser qu'à l'issue de son approbation par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, cette Déclaration de Projet emportera approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Toulon concernant le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly,

- d'indiquer que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ASTENTION Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

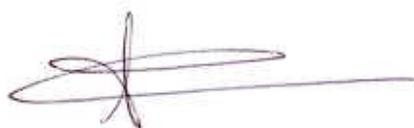
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1360066-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/10/S

Objet : Attribution de subventions à 26 associations sportives au titre du Budget 2025 affectées à la saison 2024/2025 et signature des conventions de subventions afférentes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions au titre du budget 2025, affectées à la saison 2024/2025, aux 26 associations sportives suivantes, pour un montant total de 80 900 €, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal :

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagements
LES BULLEURS TOULONNAIS (3281)	3 000 €	Aide au fonctionnement du club de Plongée sous-marine	067408	S800180002
SKI CLUB TOULONNAIS ET VAROIS (3294)	4 000 €	Aide au fonctionnement du club de ski et organisation d'une compétition.	001113	S800180003
TOULON HANDBALL MASCULIN (3303)	6 000 €	Développer, accompagner et fidéliser la pratique du Handball masculin	069764	S800180004
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DUMONT D'URVILLE SECTION HALTEROPHILIE MUSCULATION (3324)	3 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique sportive de l'haltérophilie	047186	S800180005
TOULON SPORT NATURE (3338)	8 50 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la randonnée	057172	S800180006
ASS SPELEO CLUB TOULON (3355)	1 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la spéléologie	004580	S800180007
ECOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE SILVER SKATES (3358)	3 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du patinage artistique	055821	S800180008
ETOILE CLARET MONTETY (3362)	8 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du football. Organisation d'un tournoi et des 50 ans du club	007382	S800180009
TOURING CLUB DU VAR (3365)	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la randonnée pédestre	045182	S800180010
TOULON SPORT SANTE SENIORS (3366)	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du sport seniors	069578	S800180011
SAMOURAI TOULON VAR KARATE (3374)	6 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du karaté	067113	S800180012

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Oùï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 26 associations sportives, listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2024/2025, pour un montant total de 80 900 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions de subvention afférentes, avec les associations « Etoile Claret Montety », « les Bulleurs Toulonnais », et « l'Union Nationale du Sport Scolaire »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



TOULON EST JUDO (3405)	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du judo	068374	S800180013
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DU VAR (3416)	2 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du sport pour les personnes en situation d'handicap	069122	S800180014
TOULON LA SEYNE HANDI TENNIS DE TABLE (3417)	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du tennis de table handisport	051020	S800180015
ASSOCIATION EKIDEN DE TOULON (3411)	3 000 €	Organisation EKIDEN le 08 et 09 mars 2025	036180	S800180016
HOSPITALIER TOULON ATHLETISME (3393)	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de l'athlétisme	071859	S800180017
ASSOCIATION FARON PEDESTRE (3440)	3 000 €	47ème montée pédestre du Faron le 20/04/2025	025022	S800180018
LES AMIS DE LA NATURE TOULON PORT LA MONTAGNE (3462)	850 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la randonnée	015052	S800180019
ASS POUR LA PROTECTION DES ACCIDENTS (3243)	4 500 €	Organisation record du monde de massage cardiaque	060981	S800180020
L'ARENE WATER RUGBY (3515)	8 000 €	Water rugby première édition	072683	S800180021
XV DE BESAGNE (3514)	1 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du RUGBY	070277	S800180022
TOULON VAR TRIATHLON (3522)	2 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du TRIATHLON	068375	S800180023
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIROGUES POLYNESEIENNES TOULON VAA (3532)	3 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la pirogue polynésienne	039510	S800180024
JUDO 83 TOULON (3421)	10 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Judo	058240	S800180025
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (3347)	3 000 €	Aide au développement de la pratique sportive des élèves du second degrés	060482	S800180026
ASC LE LAS FUTSAL (3457)	1 200 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du FUTSAL	062887	S800180027
TOTAL	80 900 €			

Les aides en numéraire et en nature dépassant le seuil des 23 000 €, pour les associations « Etoile Claret Montety », « les Bulleurs Toulonnais », et « l'Union Nationale du Sport Scolaire », il convient de signer une convention de subvention avec chacune de ces 3 associations.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1360135-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/11/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2025, affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	44
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Madame Caroline DEPALLENS, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Par délibération n°2024/227/S du 27 septembre 2024, la Ville de Toulon a octroyé au Rugby Club Toulonnais (RCT) Société Anonyme Sportive Professionnelle (S.A.S.P), une subvention d'un montant de 100 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 €, au titre du budget 2025 affectée à la saison 2024/2025, au RCT S.A.S.P, dans sa deuxième partie, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT SASP est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier conclue en septembre 2024.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
RCT SASP (3187)	100 000 €	Soutien pour mise en place et organisation d'actions de mission d'intérêt général auprès de différents publics (écoles, quartiers et centres aérés)	037852	S800180029

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la délibération n°2024/227/S du 27 septembre 2024 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT S.A.S.P au titre du Budget 2024 et signature de la convention de subvention,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € au Rugby Club Toulonnais SASP, affectée à la saison sportive 2024-2025, dans sa seconde partie, en complément d'une subvention d'un montant de 100 000 € déjà accordée en 2024,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier, Madame DEPALLENS, Madame MUSCHOTTI et Madame VEYRAT-MASSON sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

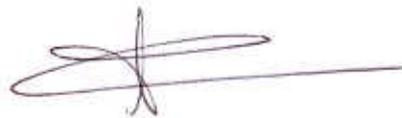
Monsieur BONNEFOY, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur MAHALI, ne participe pas au vote

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-lmc1360174-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/12/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	44
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Madame Caroline DEPALLENS, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Par délibération n°2024/226/S du 27 septembre 2024, la Ville de Toulon a octroyé au Rugby Club Toulonnais (RCT) Association une subvention d'un montant de 85 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 85 000 €, au titre du budget 2025 affectée à la saison 2024/2025 au RCT ASSOCIATION, dans sa deuxième partie, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT ASSOCIATION est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier conclue en septembre 2024.

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
RCT ASSOCIATION (3183)	85 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du rugby chez les jeunes	01112	S800180028

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint **au** Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la délibération n°2024/226/S du 27 septembre 2024 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT Association au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024-2025 et signature de la convention,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 85 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025, dans sa seconde partie, en complément d'une subvention d'un montant de 85 000 € déjà accordée en 2024,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2025 « charges de gestion courante » du budget principal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier, Madame DEPALLENS, Madame MUSCHOTTI et Madame VEYRAT-MASSON sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

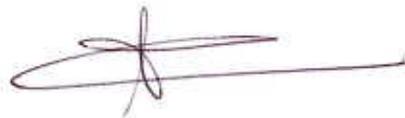
Monsieur BONNEFOY, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur MAHALI, ne participe pas au vote

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1360184-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/13/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club de Toulon au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katja BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Par délibération n°2024/228/S du 27 septembre 2024, la Ville de Toulon a octroyé à l'association Sporting Club de Toulon une subvention d'un montant de 50 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 €, au titre du budget 2025, affectée à la saison sportive 2024/2025, à l'association Sporting Club de Toulon, dans sa deuxième partie, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement pour l'association Sporting Club de Toulon est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier conclue en septembre 2024.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
ASSOCIATION SPORTING CLUB DE TOULON (3190)	50 000 €	Accompagnement au développement de la pratique du football chez les jeunes et développement d'une section féminine	065291	S800180030

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint **au** Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la délibération n°2024/228/S du 27 septembre 2024 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club de Toulon, au titre du Budget 2024 et signature de la convention de subvention,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 €, à l'association Sporting Club de Toulon, affectée à la saison sportive 2024-2025, dans sa deuxième partie,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

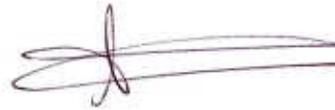
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 4 Février 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 4 Février 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250131-Imc1365051-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/02/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 2025

N° 2025/14/S

Objet : Vœu présenté par le Conseil Municipal relatif au prochain projet de Loi de Finances 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 24/01/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Albert TANGUY, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Amaury CHARRETON donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Corinne JOUVE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Benoît PELLETIER donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le gouvernement, par l'intermédiaire de son Premier Ministre, Monsieur François BAYROU va présenter son projet de loi finances pour 2025.

Ce texte va intervenir dans le cadre d'une situation financière alarmante : plus de 3 000 milliards de dette et un déficit supérieur à 6% du PIB.

Si l'on conçoit que chacun doive prendre sa part afin d'inverser cette spirale catastrophique, il ne faut pas, pour autant, mettre en péril les finances des collectivités locales.

Celles-ci, rappelons-le, sont tenues chaque année de présenter un budget en équilibre et elles ne peuvent emprunter que pour financer des investissements structurants.

Il n'est pas possible, dès lors, de les présenter comme des responsables de la dette publique.

Nombre de ces collectivités ont des finances saines dues à une bonne gestion de leurs élus, à l'instar de la Ville de Toulon qui est la 2^{ème} Ville la moins endettée parmi les communes de sa strate.

Par conséquent, le Conseil Municipal de Toulon demande instamment au gouvernement de ne pas prendre – dans le cadre de son projet de loi de finances – des mesures qui impacteraient fortement les capacités financières des communes et par là même nuiraient au fonctionnement des services publics dont les habitants ont besoin.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 31 janvier 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment dans l'article L2121-29, 4^{ème} alinéa,

Vu la délibération n°2020/149/S du 18 septembre 2020 adoptant le règlement intérieur de la Ville de Toulon,

Vu la délibération n°2024/313/S du 20 décembre 2024 portant création d'une commission des vœux,

Vu l'avis favorable de la Commission des Vœux du 16 janvier 2025,

Considérant que le vœu porte sur un intérêt local.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander au Gouvernement de ne pas prendre, dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2025, des mesures qui impacteraient fortement les capacités financières des communes,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame SABARLY et Monsieur NAVARRANNE ne prennent pas part au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire
de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

